

Je dépose plainte contre Élodie BATAILLE pour non information conformément à l'article de loi cité ci-dessus.

J'ai connu ces informations par l'avocate madame Maître BUTHION RIVIÈRE Alexandra qui m'a remis un CD où il y avait l'intégralité des images de l'autopsie de mon fils. Est ce une erreur ou pas je n'en sais rien. En lisant tout le CD j'ai découvert l'intégralité de l'enquête et le plus dur pour moi ce dont je ne me remets pas sont les photos de l'autopsie de mon fils. Je vous informe que je suis toujours suivie par un psychologue sur CASTRES, que j'ai déménagé car l'accident c'est passé à 200 mètres de chez moi, sur le BOULOU, et que j'ai fait transférer le corps de mon fils au cimetière de LACABAREDE. J'ai déménagé car la famille est très impliquée politiquement et commercialement dans le village.

L'objet de cette plainte a pour but de faire prendre conscience aux autorités judiciaires qu'après l'annonce du décès il doit y avoir un formulaire qui annonce l'autopsie ainsi que le prélèvements d'organes, comme le mentionne la loi, et que les organes après enquête doivent être restitués à la famille dans des conditions sanitaires appropriées. C'est mon but.

Je précise que cette affaire a été jugée le 15 mai 2018 par le TGI de PERPIGNAN. Le condamné est BARROT Neal.

Je précise que j'ai déjà écrit au Procureur de la République de PERPIGNAN, de MONTPELLIER en courrier suivi avec accusé de réception dont je vous remets copie des AR, j'ai également écrit au Juge d'Instruction proprement dit. Mes courriers sont datés du 29 septembre 2020, je n'ai jamais eu de retour de ces magistrats. »

Je dépose plainte pour ces faits cités à l'encontre du Juge en charge de l'instruction Madame Élodie BATAILLE.

Question : Avez vous quelque chose à rajouter ?

Réponse : Non.

Suite à ma demande, je reconnais recevoir copie de mon audition conformément aux dispositions de l'article 15-3 du Code de Procédure Pénale.

Je reconnais avoir été informée de mon droit à indemnisation et de ma possibilité de saisir un service ou une association d'aide aux victimes.

Je suis avisée que j'ai la possibilité de demander des dommages et intérêts en me constituant partie civile dès maintenant, conformément aux dispositions de l'article 420-1 du C.P.P.

Je prends note qu'il m'est possible d'obtenir gratuitement toute information nécessaire pour l'exercice de mes droits auprès de l'association d'aide aux victimes suivante :

- à 19 rue Tolosane, 81100 CASTRES.

Je ne désire pas user de ce droit pour le moment et je me réserve la possibilité de revenir sur ma décision ultérieurement.

Information à l'intéressée :

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, nous vous informons que les données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 et destiné à faciliter le traitement de votre procédure.

Le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur est sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex.

Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, vous devez vous adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sis au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

Vous pouvez également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Je déclare la réalité des faits énoncés ci-dessus et avoir pris connaissance de cette information.

Je dépose plainte et j'ai reçu un récépissé de dépôt de plainte.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A ST AMANS SOULT 81240, le 28 janvier 2021 à 11 heures 05 minutes

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

